

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La commune de Marseillan a été sollicitée par le commerce « La Taverne du Port » en vue de l'obtention d'une autorisation pour l'occupation du domaine public situé Quai Antonin Gros pour tenir une buvette et un espace petite restauration lors de l'évènement Fiesta Marseillan.

En application de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques (CG3P), pour faire suite à cette manifestation d'intérêt spontanée par un opérateur économique, la commune sollicite tous les autres opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour l'occupation des espaces présentés ci-dessous.

Le projet est le suivant :

Le commerce « La Taverne du Port » désire installer une espace petite restauration et buvette sur la Quai Antonin Gros le dimanche 24 juillet 2022 lors de Fiesta Marseillan. Il a été fait une demande d'occupation du domaine public.

Toute personne intéressée par l'occupation susmentionnée est invitée à manifester son intérêt, en envoyant une offre avant le 15/07/22.

Passé ce délai, l'autorisation sera accordée au premier sollicitant